



Une convention de saillie est établie entre:

D'une part, Nancy Wilson (ci-après appelé l'éta lonnier), propriétaire de GA High Brow Gilson #5750666

De l'autre part _____ propriétaire de la jument (ci-après appelé éleveur)

1) L'éleveur désire que sa jument, nommée _____ # _____
Soit saillie : En mains propre Insémination 100\$ + les frais récoltes payable à Transbio

2) Le tarif de la saillie est de 800\$, dont la somme 500\$ est payable immédiatement, comme frais de réservation de saillie et la balance de 300 \$ sera remis à la mise bas de la jument.

Les frais de réservation ne sont pas remboursables (sauf si voir clause 6).

Les frais de reprises si y a lieux sont de 300\$

3) L'éta lonnier garanti que la jument donnera naissance à un poulain ou pouliche viable*.

Afin que la garantie soit valide, l'éleveur doit informer l'éta lonnier du décès du poulain/pouliche ou du foetus, parturition à terme ou avant terme. **(Les accidents ne sont pas couvert par la garantie)**

Le décès du poulain/iche ou bien du foetus doit être constaté et **certifié par un vétérinaire diplômé.**

La jument sera saillie de nouveau, sans frais de saillie, au cours de la saison de reproduction suivante, si poulain/iche a été déclaré non-viable, seul les frais de pension et ou vétérinaire, seront chargé à l'éleveur

***viable est celui qui se lève et se nourrit les 24 heures suivant la naissance.**

4) A. L'éleveur devra fournir un certificat de santé, comme quoi la jument est en condition physique suffisante pour être saillie, pour porter un poulain et donner naissance à celui-ci.

Le certificat de santé doit aussi mentionner que la jument ne souffre d'aucune infection vaginale pouvant affecter la santé du futur poulain et ou empêcher de bien porter a terme.

B. Tous les soins vétérinaires à la jument sont aux frais de l'éleveur.

C. La saison normale de reproduction débute le 1er mars et se termine le 1er août de chaque année.

D. **L'éleveur à 2 années devant lui pour profiter de la saillie, s'il ne donne pas de nouvelle au-delà de ce 2 ans, le contrat sera automatiquement annulé.**

5) L'éta lonnier s'engage à ce que la jument soit saillie le plus rapidement possible dès que le cycle d'ovulation sera déterminé par le vétérinaire de l'éleveur ou cyclé par l'éta lon.

6) Si l'éta lon décède ou devient physiquement incapable de faire sa fonction d'éta lon, **avant que la saillie n'ait lieu**, la présente convention est annulée et tout acompte "frais de réservation" versé dans l'année par l'éleveur lui sera remboursé.

7) Un certificat d'enregistrement (Registration report) sera remis à l'éleveur lorsque celui-ci auras finalisé le payement de sa saillie en entier.

Un avis de naissance doit être envoyé à l'éta lonnier le jour même soit par texto, courriel ou téléphone.

Convention pour jument qui sera apportée à l'écurie Gilbert Asselin

1) la jument doit être dressée suffisamment pour la sécurité des manieurs:

- a) de façon à ce qu'il soit possible de la manier sécuritairement au licou
- b) de façon à ce qu'il soit sécuritaire de lui laver les parties génitales et bandage de la queue
- c) de façon à ce qu'il n'y ait aucun danger d'être dans son box
- d) **La Jument doit être déferrée avant son arrivée**

2) L'éta lonnier ne pourra pas être tenu responsable pour tout accident, maladie ou décès de la jument ou si il y a lieu, de son poulain pouvant l'accompagner.

3) Le jugement de l'éta lonnier prévaudra pour les soins et la supervision à être apportés à la jument ou son poulain non encore sevré.

4) La pension et les soins vétérinaires apportés par l'éta lonnier doivent être complètement payés avant que la jument retourne à l'éleveur après avoir été saillie avec succès ou non.

La pension de la jument est de _____ par jour ou _____ par mois, incluant, s'il y a lieu, la pension du poulain que la jument allaite.

TEST DEMANDER AVANT L'ARRIVÉE

- A) Coggins à résultat négatif dans le mois avant l'entrée de la jument
- B) Cytologie
- C) Culture Utérine (Swab)
- D) Vaccin herpès virus équin (HVE) à jour
- E) Une copie des enregistrements de la jument à saillir

Si la jument est emmenée pour une pension au mois, pensez apporter 1 répulsif à mouches

Veillez informer de toute information supplémentaire que l'éta lonnier devrait savoir, santé ou autres ici bas



Information, tel qu'il est inscrit sur le certificat d'enregistrement de la jument et tel qu'il doit apparaître sur le certificat de saillie est :

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ **Code postal :** _____

Téléphone: _____ **@** _____

La jument sera envoyée à l'éta lonnier le ou vers le : _____

Description complète de la jument :

Nom: _____ **# d'enregistrement** _____

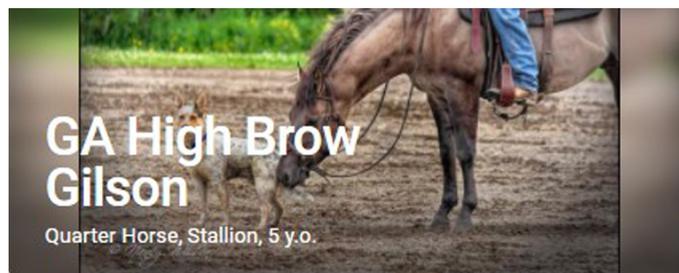
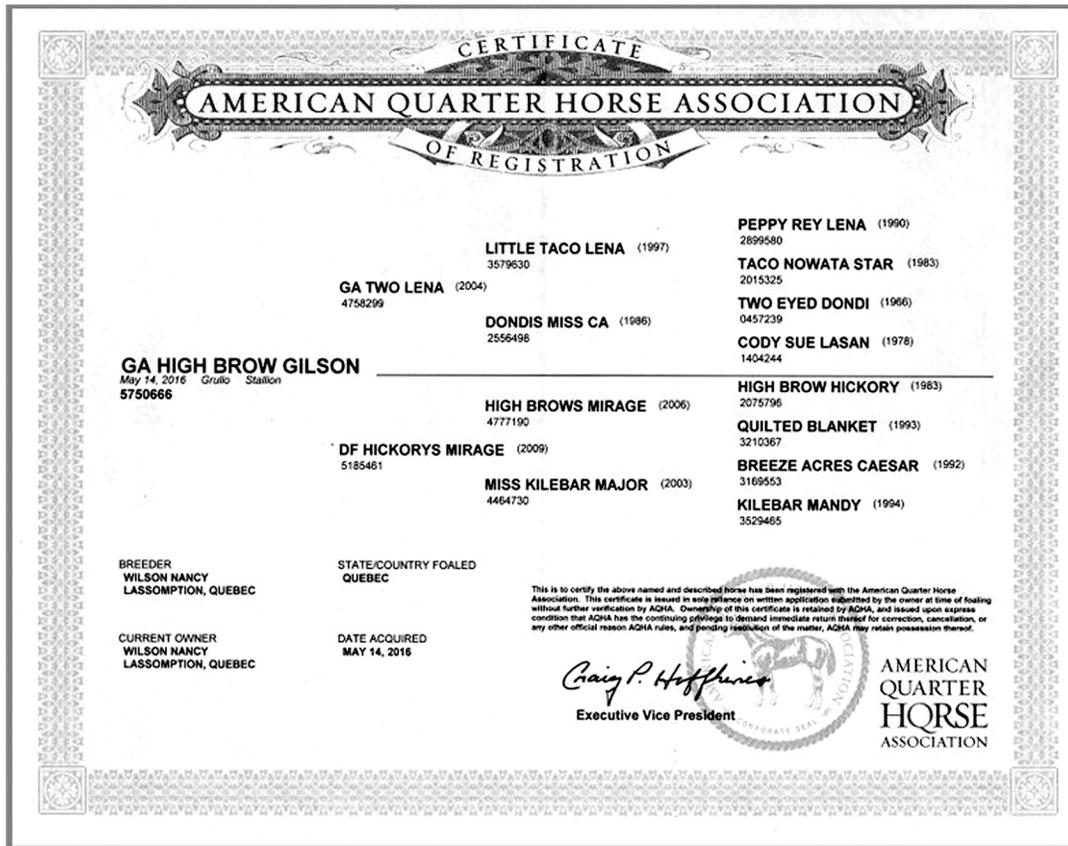
Couleur _____ **Année de Naissance:** _____

Marques : _____

Les deux parties ayant lu la convention, doivent signée ci-bas
Cette convention devient donc valide, sujette aux clauses et conditions susmentionnées.
Cette Saillie n'est pas transférable.

Signature de l'éta lonnier : _____ **Date:** _____

Signature de l'éleveur : _____ **Date** _____



Private profile [?](#)

GENETIC VARIANTS

🔍 a/a, E/e, D/nd2, W20/n
+ WNVR/n

AQHA According to breed Quarter Horse

GBED n/n, HERDA n/n, HYPP n/n, MH n/n, PSSM1 n/n

Temperament (DNA): **Curious & Vigilant**

DMRT3: **Non-"Gaited" DMRT3**

Speed: **Sprint**

Temperament: **5 / 10**